

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Procurations : 6

Délibération rendue exécutoire le :

28 MAI 2015

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 11/05/2015

Affichage en date du : 11/05/2015

Publication de la présente en date du :

28 MAI 2015

Réception en préfecture : **28 MAI 2015**

N° 2015-05-05

L'an deux mille quinze
le dix huit mai

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Karine BERNOLLIN à Mme Martine BIZIEN, Mme Virginie GOURVENNEC à M. Robert THOMAS, Mme Sandrine JEFFROY à M. Jacky LE BRIS, M. Francis LE BIAN à M. Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS à Mme Françoise GUENEBUGUES.

Secrétaire de Séance : Martine BIZIEN

Objet : Adhésion à l'association « Immeuble en fête ».

Rapporteur : Mme Myriam LE LEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Mme Myriam LE LEZ, Adjointe au maire chargée de la Culture, propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association «Immeuble en fête », organisatrice de la manifestation « La Fête des Voisins ». Cette adhésion permet à la collectivité de bénéficier d'outils de communication : CD Rom des supports (affiches, tracts, invitations) personnalisables ; matériel national imprimé, non personnalisé (affiches de mobilier urbain, affiches 40x60, affichettes 30x40, tracts, cartons d'invitation ; t-shirts, ballons...). Elle permet également d'avoir une assistance et une animation du réseau.

Le montant de l'adhésion pour une ville de 9 000 à 15 000 habitants est de 450 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour, 8 contre soit le groupe « Plouzané demain » et 5 abstentions soit M. Robert THOMAS, M. Jean-Yves RICHARD, Mme Virginie GOURVENNEC, Mme Karine BERNOLLIN, Mme Martine BIZIEN) :

➤ **DECIDE** d'adhérer à l'association «Immeuble en fête »,

➤ **AUTORISE** la participation financière d'adhésion pour un montant de 450 €,

Envoyé en préfecture le 27/05/2015

Reçu en préfecture le 28/05/2015

Affiché le

28 MAI 2015

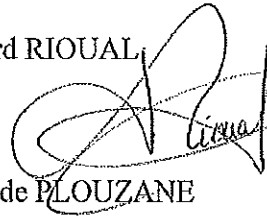
ID : 029-212902126-20150518-D2015_05_05-DE

➤**DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget primitif 2015 de la commune, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6554 « Contributions aux organismes de regroupement »,

➤**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toute mesure pour ce faire.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 26 mai 2015

Bernard RIOUAL



Maire de PLOUZANE

